



Confidentialité des réunions des partis politiques

Par **Chihebinho**, le **19/05/2011** à **19:25**

Bonjour,rnrnS'il vous plaît, je voudrais savoir, en tant qu'adhérent à un parti politique, si j'ai le droit de fermer des portes au sein du parti lorsqu'il s'agit d'une réunion confidentielle ou si tous les adhérents du parti ont un droit d'accès à toute réunion annoncée, ou pas, dans le local du parti, et les réunions annoncées et officielles à l'extérieur du local du parti ?rnrnMerci d'avance.

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **20:14**

Lisez le règlement, c'est une association donc ce qui s'y passe est régit par le règlement intérieur